

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD65

présenté par
M. Pichereau, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de l'ordonnance prévue »,

les mots :

« des ordonnances prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.